CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E97902** **VALABLE JUSQU'AU** **22/09/2027**

ÉDITÉ LE 20/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/10/2008

Raison sociale : G.C.C

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 01/07/2024
Capital : 50 000

11 RUE DE LA SOURCE
11-13
93470 COUBRON

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC COUBRON 508686730RCS

Siret : 508 686 730 00021

Code NACE : 4391A

Numéro caisse de congés payés : 38 550900

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4134456904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4134456904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Téléphone : 09 67 46 82 31 **Fax :**
Portable : 06 08 41 22 84
Responsabilité légale :
GONCALVES DOS SANTOS VICTOR GÉRANT

Site Internet : http://www.gcc-charpente.com
E-mail : gcc.charpente@gmail.com

Effectif moyen : 17 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 467 801 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2301	Fourniture et pose de charpente traditionnelle, en bois lamellé collé et structure en bois (Technicité courante)	17	16/07/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

20/07/2026 12:39

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.